



# Assemblée générale

Distr. limitée  
23 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

Soixante-sixième session  
Cinquième Commission  
Point 134 de l'ordre du jour  
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2012-2013

## Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

### A

#### Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2012-2013

*L'Assemblée générale*

Décide que, pour l'exercice biennal 2012-2013 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 152 299 600 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble . . . . .	105 133 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences . . . . .	616 654 500
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>721 788 300</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques . . . . .	1 193 700 800
4. Désarmement . . . . .	22 422 000
5. Opérations de maintien de la paix . . . . .	109 725 100
6. Utilisations pacifiques de l'espace . . . . .	8 001 400
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>1 333 849 300</b>



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice . . . . .	47 766 400
8. Affaires juridiques . . . . .	45 388 700
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>93 155 100</b>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales . . . . .	<b>148 979 300</b>
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement . . . . .	7 264 900
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique . . . . .	12 587 700
12. Commerce et développement . . . . .	136 524 600
13. Centre du commerce international . . . . .	41 337 700
14. Environnement . . . . .	13 925 500
15. Établissements humains . . . . .	20 631 500
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale . . . . .	40 902 200
17. ONU-Femmes . . . . .	14 482 300
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>436 635 700</b>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18. Développement économique et social en Afrique . . . . .	138 308 300
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique . . . . .	98 654 500
20. Développement économique en Europe . . . . .	65 247 200
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes . . . . .	110 256 000
22. Développement économique et social en Asie occidentale . . . . .	62 646 700
23. Programme ordinaire de coopération technique . . . . .	57 779 600
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>532 892 300</b>
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24. Droits de l'homme . . . . .	154 315 400
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance . . . . .	95 507 100
26. Réfugiés de Palestine . . . . .	47 377 700
27. Aide humanitaire . . . . .	29 374 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>326 574 200</b>
<i>Titre VII. Information</i>	
28. Information . . . . .	179 092 100
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>179 092 100</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29. Services de gestion et d'appui . . . . .	600 210 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>600 210 000</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
31. Contrôle interne . . . . .	38 254 200
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>38 254 200</b>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
32. Activités administratives financées en commun . . . . .	10 762 400
33. Dépenses spéciales . . . . .	120 456 700
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>131 219 100</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
34. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien . . . . .	64 886 900
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>64 886 900</b>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
35. Sûreté et sécurité . . . . .	213 412 400
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>213 412 400</b>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
36. Compte pour le développement . . . . .	29 243 200
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>29 243 200</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
37. Contributions du personnel . . . . .	451 086 800
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>451 086 800</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>5 152 299 600</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2012-2013, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) faites conformément à l'objet du Fonds et aux dispositions qui régissent celui-ci.

## **B** **Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2012-2013**

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice biennal 2012-2013 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 507 751 200 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel . . . . .	455 366 000
2. Recettes générales. . . . .	52 500 600
3. Services destinés au public . . . . .	(115 400)
<b>Total . . . . .</b>	<b>507 751 200</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

## **C** **Exécution du budget pour 2012**

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour 2012 :

1. Les dépenses prévues au budget, soit 2 576 149 800 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 152 299 600 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 49 199 000 dollars correspondant à l'augmentation nette du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, qu'elle a approuvée par sa résolution 66/245 du 24 décembre 2011, seront financées conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, comme suit :

a) 40 118 000 dollars par la moitié du montant des prévisions de recettes autres que les recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2012-2013 dans la résolution B ci-dessus, soit 26 192 600 dollars, plus 13 925 400 dollars correspondant à l'augmentation des recettes, autres que les

<sup>1</sup> ST/SGB/2003/7 et Amend.1.

---

recettes provenant des contributions du personnel, de l'exercice biennal 2010-2011 approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 66/245 du 24 décembre 2011;

b) 2 585 230 800 dollars par les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément à sa résolution 64/248 du 24 décembre 2009 sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 222 065 600 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 227 683 000 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2012-2013 dans la résolution B ci-dessus;

b) Moins 5 617 400 dollars correspondant à la diminution du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2010-2011 qu'elle a approuvée par sa résolution 66/245.